



Accompagnement du handicap à l'UTC : un dialogue de sourds ?

Cesari Juliette
Glaudeix Laurana
Huot-Delay Claire
Oublié Naomi

Bonjour, nous sommes Juliette, Laurana, Claire et Naomi et nous allons vous présenter le Plan d'Accompagnement de l'Étudiant en situation de Handicap, sur lequel nous avons travaillé pour aider aussi adéquatement que possible les étudiantes et étudiants handicapés.

Quelques données sur le handicap



augmentation annuelle
moyenne du nombre
d'étudiants en situation
de handicap depuis 2005



nombre de handicaps
qui ne sont pas
immédiatement visibles



2

*HARMAND-LEVIEL Virginie, *Guide d'information et de sensibilisation aux handicaps*, octobre 2024.

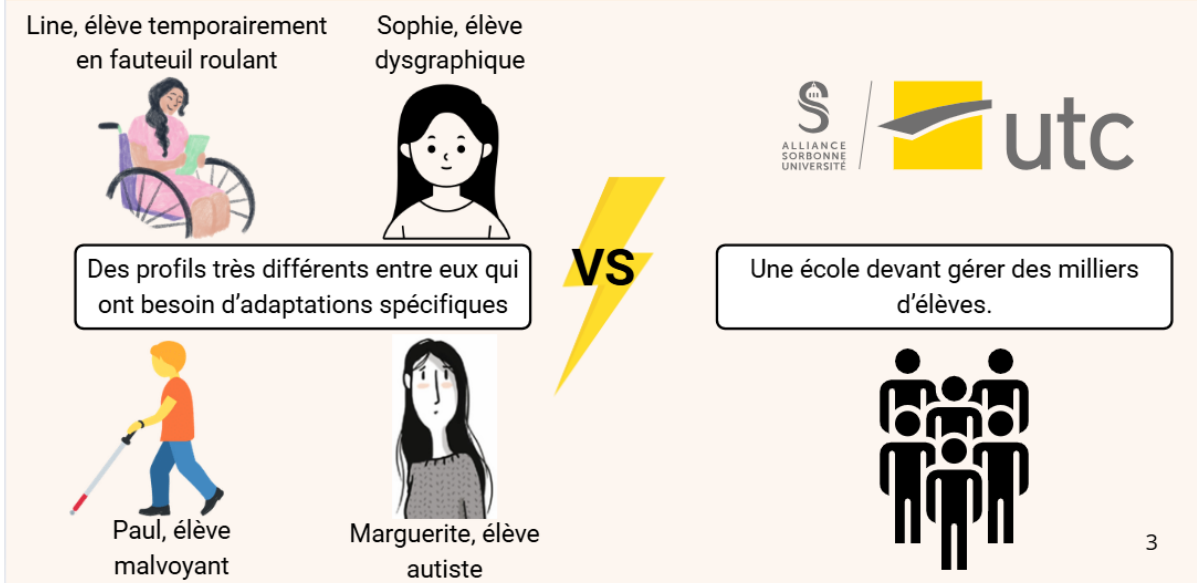
Commençons donc par présenter quelques données sur le handicap, afin de mieux comprendre le contexte dans lequel est élaboré le PAEH, et donc ses enjeux.

Tout d'abord, le nombre de personnes concernées par le handicap ne cesse d'augmenter. Ainsi, depuis 2005, l'on compte en moyenne une augmentation de l'ordre de 13,5% par an du nombre de jeunes en situation de handicap suivant un cursus dans l'enseignement supérieur.

Ces jeunes se trouvent dans des situations très diverses, étant donné qu'il est possible de classer les handicaps en six catégories différentes. Il y a les handicaps moteurs, mentaux, cognitifs, sensoriels ou encore psychiques. Les maladies invalidantes font également partie de ce classement.

Beaucoup de ces handicaps sont invisibles : 80 % des handicaps ne sont pas immédiatement visibles, ce qui peut rendre difficile la communication sur ce sujet. Parfois, quand on ne voit pas, on croit difficilement.

La diversité des profils face à l'UTC

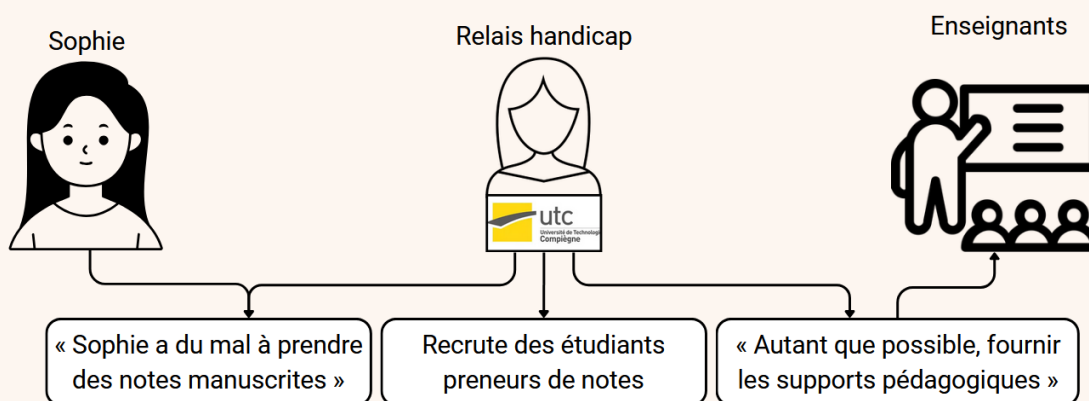


Il existe donc nombre de profils qui n'ont parfois rien à voir les uns avec les autres. De nombreuses capacités différentes peuvent être touchées par leur handicap, comme la capacité à voir, dans le cas de Paul par exemple, ou à se mouvoir dans le cas de Line. Les adaptations nécessaires à la bonne poursuite du cursus demandent de la souplesse dans l'organisation de l'école, avec notamment la possibilité pour le personnel de prendre le temps pour les personnes concernées et de modifier le format de certains cours.

Cela se confronte à l'organisation de l'UTC. Cette école compte 4400 élèves, ce qui en fait une institution assez massive dans laquelle les individus sont, par la force des choses, anonymes. Pour assurer un fonctionnement efficace et gérer l'ensemble du personnel ainsi que les étudiants et étudiantes, l'organisation a une certaine rigidité qui est inévitable. Le format des cours est globalement le même pour la plupart des UVs - des cours magistraux de 2h en amphithéâtre ou en classe durant lesquels un enseignant ou une enseignante déroule le contenu de sa leçon à l'oral - et sont les mêmes pour tout le monde. Cela convient à une majorité, mais pas à tous. Certains ne sont pas en capacité de poursuivre leurs études telles qu'elles sont proposées et ont besoin d'aide.

Un dispositif qui porte ses fruits...

En pratique, le processus se déroule souvent de cette façon:



Accompagnement efficace mis en place



5

On peut illustrer ça par un cas très concret, fictif bien sûr mais inspiré de faits réels.

On prend ici l'un des besoins de Sophie, qui est sa difficulté à prendre des notes manuscrites. Sophie en parle avec le relais, qui sans nommer son handicap formule sa difficulté, propose parfois ses propres aménagements (ici recruter des étudiant·es qui prennent des notes pour Sophie), et propose à l'enseignant ou à l'enseignante un aménagement qu'il peut mettre en place. Ici, fournir les supports pédagogiques.

Le relais coordonne la prise en charge de Sophie, et les enseignants ne sont pas très pro-actifs, mais elle obtient les aides qui lui conviennent. Le PAEH fonctionne.

... mais pas toujours

Parfois, il est nécessaire d'adapter la pédagogie en profondeur.

Exemple: l'UV SY02

Exercice en SY02 (dépendant de la vue)

Étudiante avec un handicap visuel

Exercice 1.

Dans le cadre d'une étude œnologique, on a mesuré le titre alcoométrique volumique (TAV) sur des échantillons issus de quatre appellations différentes A1, A2, A3 et A4.

A1	12.51	12.39	12.59	11.37	11.97	12.53	11.03	11.71	11.79	13.48
A2	13.91	13.72	11.68	12.80	13.20	14.32	14.78	12.49	13.52	12.35
A3	15.52	15.50	15.78	16.15	14.94	14.68	15.97	12.82	16.60	16.63
A4	15.90	14.81	14.70	15.46	14.93	15.45	12.57	13.83	14.55	14.85

	$\sum x_i$	$\sum x_i^2$		$\sum x_i$	$\sum x_i^2$
A1	121.37	1477.579	A3	154.59	2401.168
A2	132.77	1771.053	A4	147.05	2170.354

1. Tracer l'histogramme de chaque échantillon, en prenant les classes [11; 12[, [12; 13[, ..., [16; 17[.



Besoin d'adaptation active par l'enseignant. Le relais handicap seul ne peut pas tout penser.

Le PAEH n'est pas infallible



6

Dans le fonctionnement actuel, tout passe par le relais handicap, il n'y a pas vraiment de participation enseignante.

Or parfois la situation demande une adaptation pédagogique délicate.

Dans des UV comme SY02, qui est une UV de statistiques lourde et complexe, si un étudiant a des difficultés à lire les tables statistiques par exemple, il faut repenser en profondeur les enseignements. Vous voyez ici un exemple d'exercice un peu compliqué à appréhender avec un handicap visuel, c'est une table statistique pleine de chiffres qu'un logiciel de lecture n'aidera pas à comprendre.

Or seuls les enseignants et enseignantes maîtrisent entièrement les enjeux de leurs UV et sont à même d'en revoir la pédagogie en profondeur.

Dans ce genre de situations, le mode actuel, où les propositions descendent du relais vers les enseignants, ne suffit pas.

En l'occurrence, lorsqu'une telle situation s'est présentée, une collaboration a réellement eu lieu, aboutissant au développement d'une application qui permettait à l'étudiante d'accéder aux tables statistiques et de suivre l'enseignement dans de bonnes conditions. On peut y voir la preuve que, lorsque tous les acteurs sont impliqués, on parvient effectivement à résoudre les difficultés rencontrées.

En revanche, si les enseignants et enseignantes ne participent pas à la proposition d'adaptations pertinentes, les étudiantes et étudiants restent alors en difficulté, dans des UV qui ne sont pas conçues pour elles et eux, et le relais n'est pas équipé pour y remédier.

Donc le PAEH marche dans la plupart des cas, mais sa réussite n'est pas systématique. Dans des cas subtils, des étudiantes et étudiants peuvent rester en difficulté, par manque de collaboration. Il apparaît que, pour mettre en place des aménagements pertinents dans ce genre de circonstances, la participation des enseignants et des étudiants est nécessaire. Cependant il peut être compliqué pour ces derniers de jouer un rôle actif.

Transparence vs volonté de rester secret

Du côté des élèves :

La nécessité de communiquer sur leurs difficultés et besoins.

- pour arriver à des solutions
- pour bénéficier d'aménagements adaptés
- pour ne pas rester bloqué en cas de problème avec les aménagements

VS

La volonté de ne pas avoir à s'exprimer sur leur handicap.

- par manque d'aisance
- par peur de s'imposer
- par peur de subir des comportements intrusifs de la part des enseignant-es



Du côté du relais handicap :

Aider les élèves en communiquant précisément leurs difficultés

VS

Respecter le secret médical

7

Mais alors qu'est ce qui coince ? Qu'est ce qui entrave la participation active des élèves et de l'équipe enseignante ?

L'un des obstacles à cette participation est la tension que peuvent ressentir certains élèves en situation de handicap entre la nécessité de s'exprimer sur leur handicap et la volonté de ne pas avoir à le faire.

Sans communication avec l'équipe enseignante, l'élève peut ne pas bénéficier d'aménagements adaptés, que ce soit parce qu'ils ne sont pas adaptés à ses besoins ou parce qu'ils ne sont pas mis en place. Comme nous l'avons vu à la slide 6, la communication avec les professeurs est inévitable dans certains cas, à moins d'abandonner sans plus y réfléchir certaines UVs, ce qui n'est pas souhaitable (cf annexe n°6).

Cette nécessité peut se heurter à diverses raisons qui poussent certains élèves en situation de handicap à rester secrets sur leur condition. Cela peut être causé notamment par le manque d'aisance de certains d'entre eux, qui ont des difficultés à s'exprimer sur cela, voir sont stressés à cette idée (cf annexe n°5) ; par la peur de s'imposer de certains élèves qui peuvent avoir l'impression de demander trop ; par peur des retours des professeurs, qui peuvent avoir des propos abrupts à cause d'un manque de compréhension.

Cette même tension se retrouve au niveau du relais handicap, qui d'un côté souhaite aider les élèves et a pour cela besoin de communiquer certaines informations, et de l'autre doit respecter le secret médical.

Difficile compréhension



Paul, élève malvoyant



Marguerite*,
autiste



Line, temporairement en
fauteuil roulant suite à une
mauvaise chute

La compréhension et la volonté d'aider des professeurs n'est pas la même selon le profil auquel ils sont confrontés.

8

*personnage tiré de Mademoiselle Caroline et DACHEZ Julie, *la Différence Invisible*, Delcourt, 2016.

Un autre obstacle est causé par un manque de compréhension de la part de certains professeurs. Ceux-ci doivent réfléchir et mettre en place des aménagements sur-mesure pour des élèves différents potentiellement chaque semestre, ce qui peut être assez chronophage et décourageant, surtout lorsqu'ils ont peu de connaissances sur le sujet et qu'ils ne comprennent pas les difficultés que rencontrent ces étudiants.

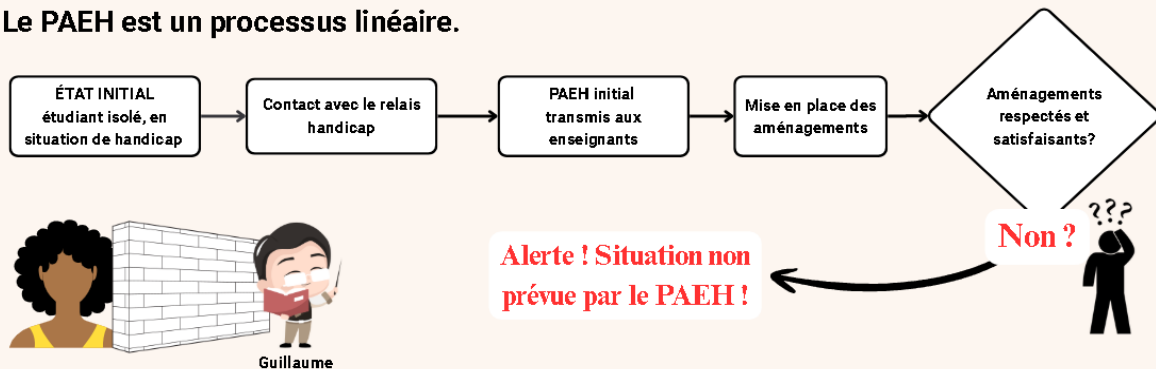
Celles-ci ne sont pas accueillies de la même manière selon la situation. Dans certains cas, il est plutôt facile de s'imaginer à la place de la personne concernée, de comprendre ses difficultés et donc d'avoir plus de volonté à l'aider. Il est facile de se projeter dans la situation de Line, qui se retrouve en fauteuil roulant pour quelques mois suite à un accident, ou dans celle de Paul, qui est malvoyant. Leur situation est comprise et provoque de la compassion, ce qui donne davantage de motivation à leur apporter de l'aide.

D'autres types de handicap sont au contraire bien moins facilement acceptés. C'est souvent le cas de ceux qui sont peu visibles, puisque l'absence de signe peut être associée à tort à l'absence de difficulté. Ce type de réaction se matérialise par des "fais un effort" ou encore "c'est dans ta tête" qui provoquent un mal-être chez la personne concernée ainsi que, peut-être, une peur de s'exprimer sur son handicap. Dans ces cas-là, les interlocuteurs peuvent être moins compréhensifs et être moins prêts à apporter leur aide. Par exemple, Marguerite a un autisme très discret qui n'est que difficilement reconnu. Elle se heurte à une incompréhension de la part de son entourage qui est peu enclin à l'accepter et à l'aider.

Le type de handicap a donc un rôle décisif dans la mise en place des aménagements et donc, *in fine*, dans la scolarité de l'élève.

Absence de coordination/communication entre les acteurs

Le PAEH est un processus linéaire.



9

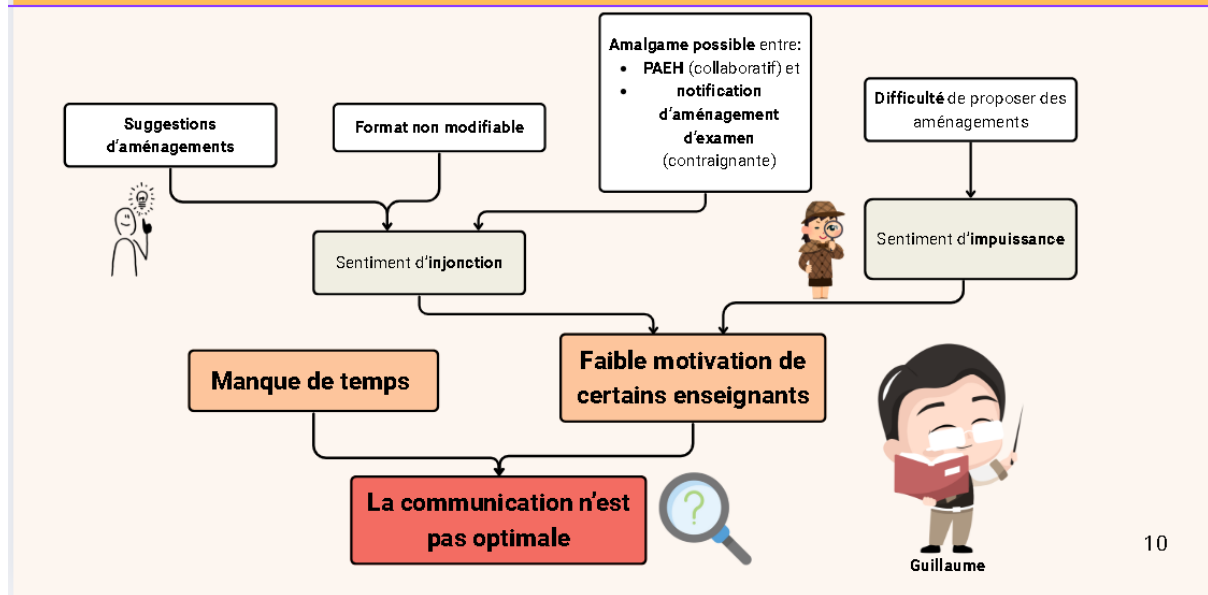
Pour expliquer pourquoi le PAEH ne permet pas de répondre complètement au problème pour lequel il a été pensé, intéressons-nous à présent à son processus d'élaboration.

Celui-ci est pour l'instant non optimal, car si les aménagements proposés ne sont pas respectés et satisfaisants, le PAEH n'intègre pas de résolution de la situation dans son format. Il est pensé comme un processus linéaire, qui, une fois arrivé à une solution d'aménagement, ne permet pas de retravailler celle-ci, ce qui entrave une communication post-élaboration. Par ailleurs, il peut être peu motivant pour les enseignants et enseignantes de n'avoir aucune idée de la mesure dans laquelle leurs efforts étaient utiles aux étudiants et étudiantes concernés.

Prenons l'exemple de Guillaume, responsable de plusieurs UVs de mathématiques au sein de l'UTC. Soucieux de bien respecter le PAEH de ses élèves, Guillaume change la police d'écriture de ses photocopiés. Cela peut lui être chronophage, selon le nombre de copies et de polices différentes à modifier, d'autant plus qu'il faut vérifier que les nouveaux formats de texte et d'iconographie ne déforment pas le sens original du document ! Une fois cette tâche accomplie, Guillaume ne communique pas avec les élèves bénéficiant de ces nouvelles copies et travaille donc sans pour autant savoir si cette amélioration est fructueuse ou non, ce qui est quelque peu démotivant pour lui.

Si un problème survient du côté étudiant, celui-ci se retrouve donc livré à lui-même, et doit organiser seul, hors cadre, un rendez-vous avec le relais handicap et/ou l'équipe enseignante – qui peut être intimidant. Ce manque de formalisme peut être décourageant pour l'élève, et le laisser dans une situation où son aménagement ne fonctionne pas pour lui et où pourtant rien n'est fait.

Les obstacles côté enseignant



10

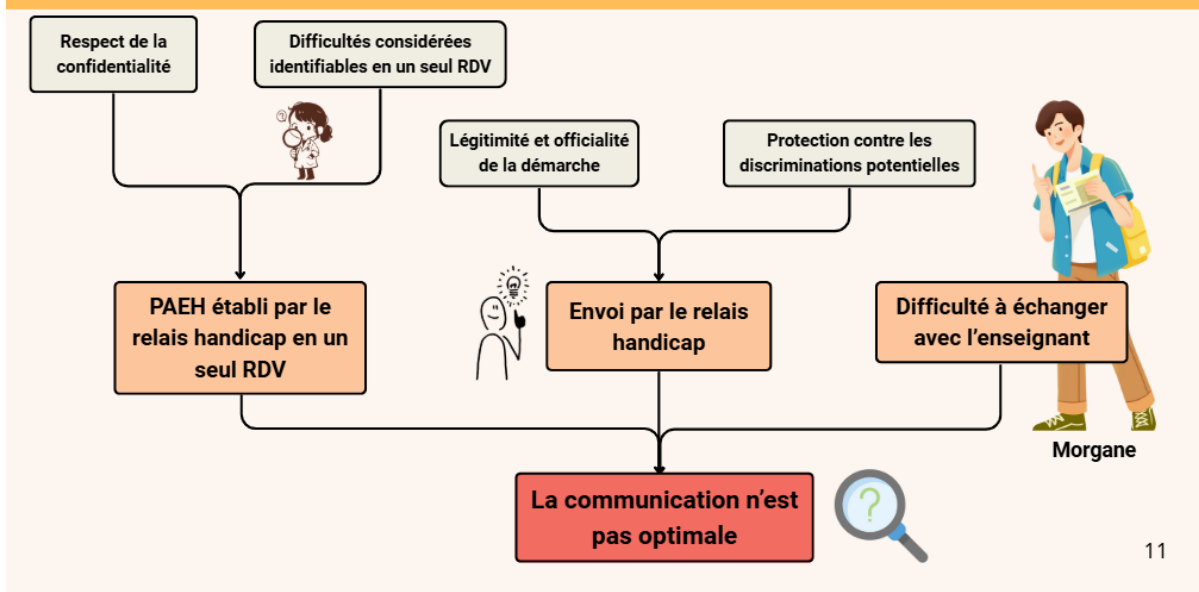
Dans sa forme actuelle, le PAEH ne favorise pas la participation des enseignants et enseignantes dans son élaboration. Mais comment expliquer plus précisément cela ? Essayons à présent de remonter à l'origine du problème, à travers l'exemple du cas fictif Guillaume.

Pour commencer, le temps que peuvent consacrer Guillaume et ses collègues à la question des aménagements est limité. Ainsi, nous avons réalisé un sondage dont les résultats ont montré qu'il était impossible pour certains enseignants et enseignantes de consacrer plus de temps aux étudiantes et étudiants en situation de handicap. Si l'on reprend l'exemple de Guillaume, celui-ci se voit par exemple dans l'incapacité de produire un nombre infini de copies dans différents formats.

De plus, une faible motivation peut entraîner ce manque de collaboration. Comment comprendre celle-ci ?

La difficulté posée par l'acte de proposer des aménagements peut amener un sentiment d'impuissance. De surcroît, le PAEH, dans sa forme actuelle, ne permet pas de pallier ce manque de motivation. En effet, les suggestions d'aménagements déjà présentes et son format non modifiable font que le PAEH peut être perçu comme une injonction par certains professeurs, tel qu'ici Guillaume, au lieu d'un document visant la participation. De même, en dépit de l'envoi séparé des deux documents, il est toujours possible de faire un amalgame entre le PAEH, à but collaboratif, et la notification d'aménagement d'examen, qui elle, est contraignante, car leurs missions sont parfois confondues.

Les obstacles côté étudiant



Nous avons donc vu que la participation des enseignants et enseignantes pouvait être améliorée. Mais celle des élèves n'est-elle pas optimisable ? Poursuivons donc notre enquête pour expliquer ce qui limite la collaboration étudiante. Prenons ici le point de vue d'une étudiante imaginaire, Morgane, afin d'illustrer cette étude.

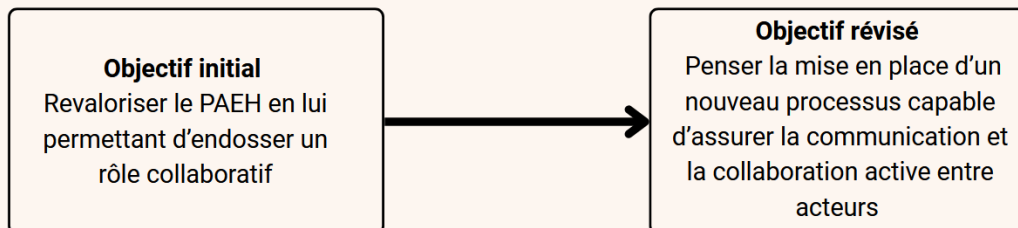
Tout d'abord, le PAEH de Morgane a été établi par le relais handicap en rendez-vous. Cela est dû au besoin de respecter la confidentialité du handicap, car ce pôle administratif est plus à même de trouver des formulations en accord avec le secret médical. De plus, les difficultés rencontrées par Morgane sont considérées identifiables en un seul rendez-vous, qui doit donc servir de base pour ensuite mettre en place des aménagements dans chaque UV. Ce modèle peut être limitant pour Morgane, car il n'intègre pas la possibilité de découvrir des difficultés propres à une UV en particulier après la première rédaction du PAEH.

De plus, l'envoi du document est fait par le relais handicap, en raison de la nécessité d'assurer la légitimité et l'officialité de la démarche – car un mail du relais handicap peut être perçu comme plus légitime qu'un mail envoyé par un étudiant. Cela s'explique également par la nécessité de protéger Morgane et ses camarades contre de potentielles remarques validistes que pourrait provoquer la réception dudit mail.

Par ailleurs, d'autres élèves ont des handicaps engendrant des difficultés lors de la communication, ce qui ne facilite pas leur participation.

Comment s'adapter ?

Suite à l'étude : Découverte de contraintes structurelles qui empêchent la collaboration

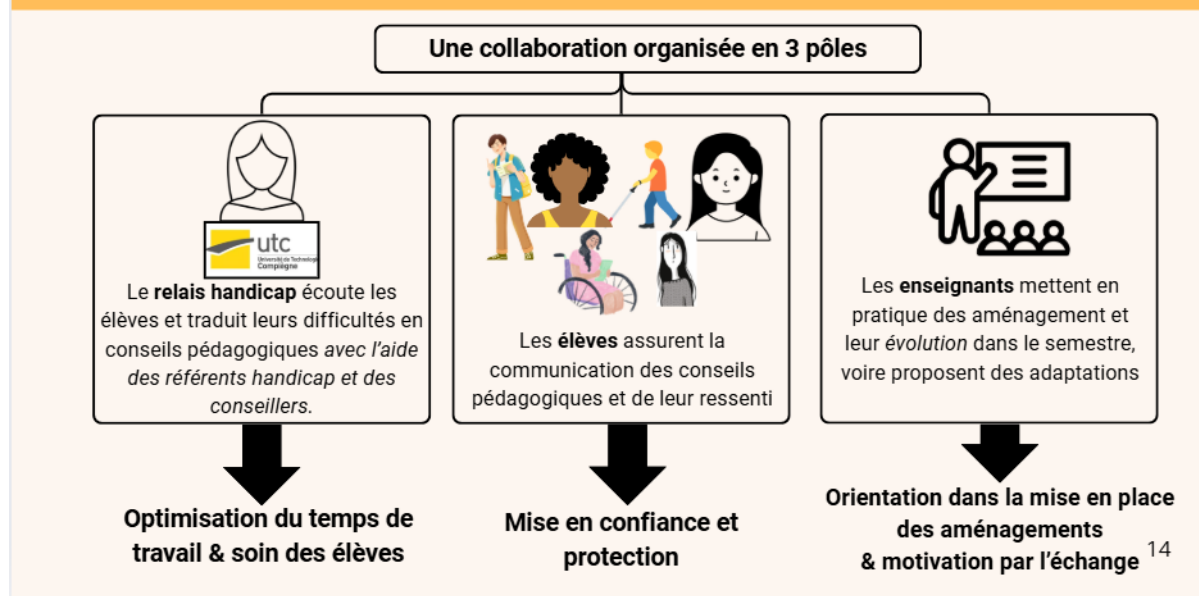


12

En somme, notre analyse nous a permis de mettre en lumière l'importance d'éléments extérieurs au PAEH qui empêchent la collaboration active entre le relais handicap, les élèves et les enseignants. Autrement dit, si le PAEH ne parvient pas à établir de communication, ce n'est pas à cause de sa forme ou de son intention. Ce sont essentiellement les *contraintes lourdes* - induites par la situation de chaque acteur dans l'université - qui pèsent sur cette collaboration qui la rendent impossible.

En conséquence, nous avons jugé pertinent de clarifier les objectifs de notre étude. A première vue, les attentes du projet étaient resserrées autour du PAEH, interprété comme seul composant nécessaire à la co-construction d'aménagements. En comparant cet objectif avec nos conclusions, on parvient à dégager un nouveau but qui vise directement les contraintes structurelles, à savoir la création d'un processus englobant le PAEH, capable d'assurer la collaboration active entre acteurs.

La structure du nouveau processus



Pour mettre en place ce processus, nous avons tout d'abord réfléchi à la forme de la collaboration elle-même. Nous avons donc tenté d'identifier le rôle, puis le besoin de chaque acteur.

- Le *relais handicap*, mais également les *référents handicap* de chaque branche ainsi que les *conseillers*, traduisent, par leur collaboration, les difficultés rencontrées par l'élève en recommandations pédagogiques. Ces deux derniers acteurs sont des enseignants et enseignantes qui peuvent donc être mieux à même de rendre compte des impératifs pédagogiques de certaines matières. Ils voient leur rôle dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap (re)valorisé.
- L'élève est un acteur central de la mise en place de ses aménagements et devient donc pleinement actif vis-à-vis de cette dimension de son cursus. Cela lui permet de s'affirmer, de s'autonomiser et de se construire lui-même. Il accomplit de cette manière son « métier d'étudiant ».
- Enfin, les *enseignants* et *enseignantes* sont à l'écoute des élèves et mettent en place – proposent et adaptent éventuellement – les aménagements.

Une fois le rôle de chaque acteur identifié, l'objectif est de traduire les contraintes provoquées par les contradictions que nous avons évoquées plus tôt en formes positives, c'est-à-dire en besoins que ce processus devra remplir.

- Le besoin du relais handicap, des référents handicap et des conseillers serait un temps de travail optimisé afin que ce temps ne devienne pas un facteur limitant l'aide aux élèves. Il s'agirait de rendre plus efficace certaines actions sans pour autant « industrialiser » la démarche qui a avant tout pour objectif de s'assurer du bien-être des élèves dans leur cursus universitaire. Répondre à ce besoin est nécessaire au vu de l'augmentation des diagnostics de handicap énoncés plus tôt.
- Au niveau de l'étudiant, l'enjeu est de mettre en confiance celui-ci et de protéger son action au sein du processus afin de pallier toute remarque validiste et de faire en

sorte qu'il puisse communiquer ses difficultés, même si son handicap rend cette tâche ardue.

- Enfin, l'équipe enseignante a besoin à la fois de pallier son manque de connaissances – et, dans certains cas, de compréhension – des différents handicaps et d'être plus orientée, que ce soit pour mettre en place les aménagements ou pour les adapter en cas de problème. On observe donc d'une part la nécessité de construction d'une forme de culture du handicap en situation universitaire ; d'autre part celle de mieux guider les enseignants dans la mise en place des aménagements et de prévoir des retours des élèves concernés.

Mise en situation concrète : l'exemple de Morgane



Morgane - Étudiante en situation de handicap



SEPTEMBRE TC01

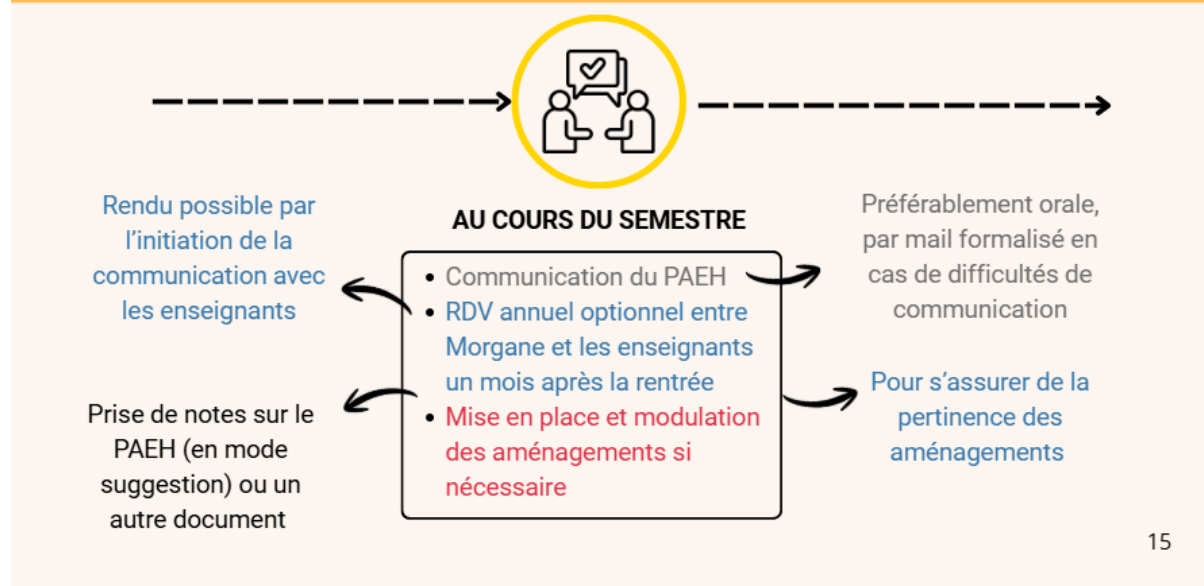
- Prise de RDV avec le relais handicap
- Rédaction du PAEH

Pour l'instant rien ne change

Voilà donc les besoins que notre système devra respecter. Pour mieux vous le présenter, prenons un exemple : celui de Morgane, étudiante en situation de handicap entrant à l'UTC.

En septembre de son TC01, Morgane prend rendez-vous avec le relais handicap afin de formaliser ses besoins dans un PAEH. Le processus reste pour l'instant le même.

Mise en situation concrète : l'exemple de Morgane



Au cours du semestre, Morgane fait parvenir d'elle-même son plan d'accompagnement à ses enseignants, en utilisant ses propres mots dans une conversation ou dans un mail. Si son handicap lui pose des difficultés de communication, elle peut être aidée par le relais handicap. Ainsi, ce plan sert de prétexte à l'échange et n'est plus perçu comme une injonction par les professeurs. Par la suite, nous proposons deux manières de faire. Dans les deux cas, un rendez-vous annuel est programmé d'office par le relais handicap environ un mois après le début des cours. Ce rendez-vous s'effectue entre Morgane et :

Proposition 1 : l'ensemble des enseignants responsables de ses UVs

Avantage de la P1 : cela permet à Morgane de discuter en personne avec les personnes concernées

Inconvénients de la P1 : cela fait beaucoup de rendez-vous. Les prévoir peut être chronophage pour le relais handicap et cela peut effrayer Morgane.

Proposition 2 : son conseiller

L'objectif est de permettre à Morgane de faire le point sur ses aménagements et possiblement de demander à les adapter sans qu'elle ait à faire cette démarche intimidante d'elle-même. Morgane pourrait en effet hésiter à prendre ce rendez-vous par timidité ou peur de trop en demander. Si elle n'en ressent pas le besoin, il lui suffit d'envoyer un mail à la personne concernée pour annuler le rendez-vous au minimum une semaine à l'avance.

Avantage de la P2 : Le relais handicap prévoit un seul rendez-vous. Le conseiller de Morgane remplit son rôle de conseiller. Cela permet à Morgane de créer un lien de confiance avec celui-ci, mais également de la mettre à l'aise avec l'équipe enseignante.

Inconvénients de la P2 : même si le conseiller est un professeur, on retrouve le même problème d'intermédiaire entre Morgane et le reste des enseignants. Si le

conseiller fait des remarques déplacées à Morgane sur son handicap, cela peut effrayer Morgane qui pourrait devenir méfiante vis-à-vis de l'équipe enseignante.

Remarque sur la P2 : le conseiller et Morgane doivent tous 2 être encouragés par le relais handicap, lors des premiers échanges, à prendre rendez-vous avec un enseignant si le besoin se fait sentir.

L'adaptation des aménagements peut se faire entre l'équipe enseignante et Morgane si tout se passe bien. En cas de blocages, ils doivent contacter le relais handicap.

Dans le cas où Morgane a demandé à effectuer des changements sur ses aménagements, un autre rendez-vous devrait être prévu un mois plus tard pour faire un point

Afin de mettre en place la participation directe de l'équipe enseignante dans ces recommandations, deux solutions s'offrent à nous quant au partage du PAEH :

Proposition 1 : Le PAEH est transmis à l'équipe enseignante dans un format style Google Doc. L'accès est contrôlé par le relais handicap qui est le seul éditeur. Les autres peuvent seulement commenter ou faire des suggestions.

Avantages : l'équipe enseignante ainsi que Morgane peuvent s'approprier le PAEH. Etant donné que toutes les personnes ayant accès au document peuvent voir les modifications en temps réel, des acteurs autres que le relais handicap peuvent proposer des aménagements qui seront communiqués automatiquement.

Inconvénients : Le PAEH perd son officialité puisqu'il peut être manipulé, même de manière limitée, par beaucoup de personnes qui ne sont pas qualifiées comme le relais handicap.

Proposition 2 : Le PAEH reste en pdf. Un autre document permet à l'équipe enseignante et à Morgane d'écrire les propositions d'aménagements. Ce document est partagé avec le relais handicap à chaque modification.

Avantages : le PAEH conserve son officialité

Inconvénients : La création de ce document prend du temps et la modification du PAEH à la fin du semestre peut être plus fastidieuse qu'avec des suggestions qu'il suffit d'accepter.

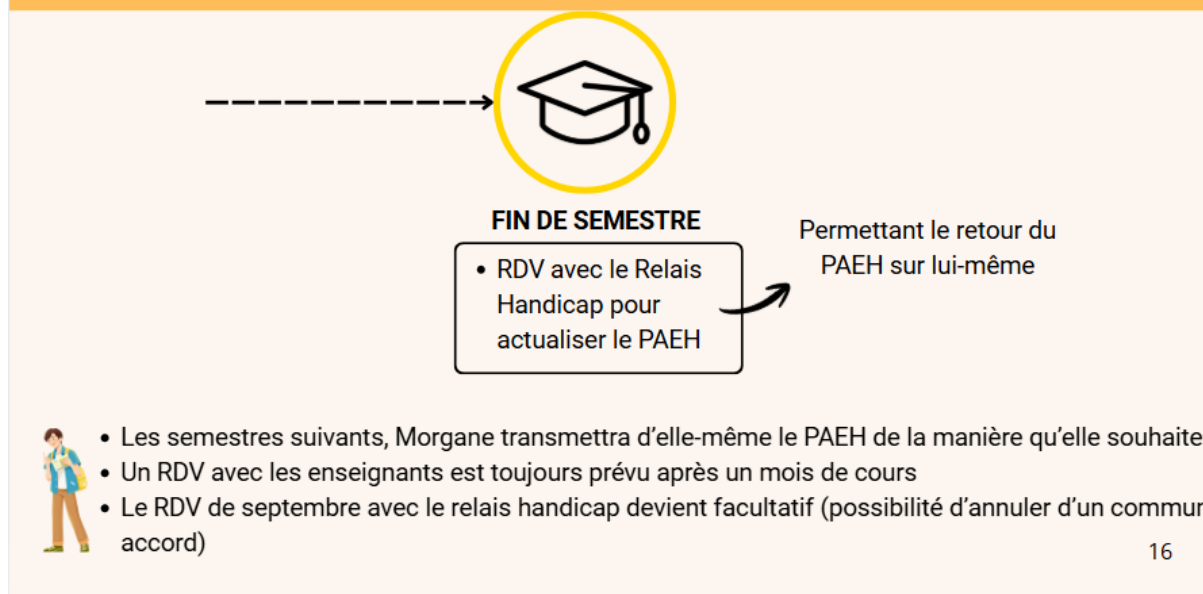
Proposition 2.1 : Proposition de formalisation de ce document :

Difficultés identifiées par l'étudiant lors de l'évaluation de ses besoins par le relais handicap	Aides mises en place par le relais handicap	inconvénients, problèmes ?	Solutions, proposition d'aménagements 2.0	Aides ou adaptations mises en place par l'équipe enseignante	inconvénients, problèmes ?	Solutions, proposition d'aménagements 2.0
Difficulté 1	Aide 1			Aide ou adaptation 1		
	Aide 2			Aide ou adaptation 2		

ou une version simplifiée :

Difficultés identifiées par l'étudiant lors de l'évaluation de ses besoins par le relais handicap	Aides ou adaptations mises en place	inconvénients, problèmes ?	Solutions, proposition d'aménagements 2.0
Difficulté 1	Aide ou adaptation 1		
	Aide ou adaptation 2		

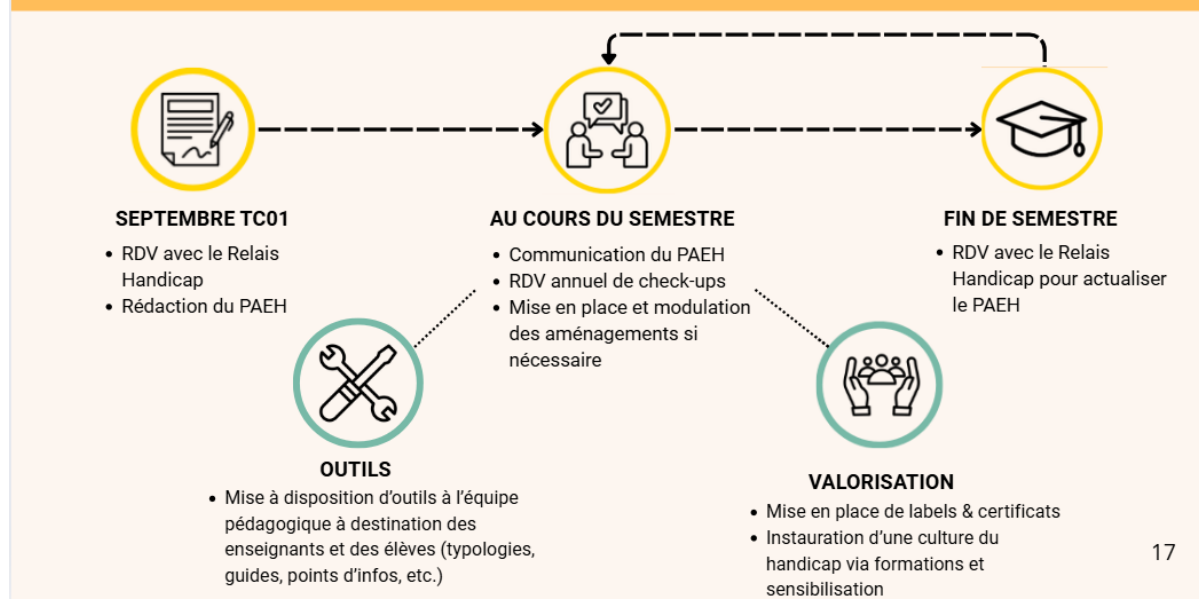
Mise en situation concrète : l'exemple de Morgane



En fin de semestre, un nouveau rendez-vous avec le Relais Handicap permet l'actualisation du PAEH. Ainsi, si des aménagements différents de ceux « prescrits » ont été mis en place, ils peuvent être incorporés aux recommandations du relais handicap. Attention, ce rendez-vous doit être pris plutôt en avance, puisque Morgane peut être assez peu disponible en fin de semestre. Il faut établir avec elle si la rencontre se fait avant les finaux ou après. Suite au TC01 (ou au premier semestre de déclaration du handicap), un rendez-vous semestriel avec le conseiller ou les enseignants est organisé, de préférence à l'initiative de Morgane, sinon à l'initiative du conseiller (dans le pire des cas par le relais handicap, mais ce n'est pas souhaitable). Le rendez-vous annuel de septembre avec le relais handicap est conservé mais peut être annulé d'un commun accord entre Morgane et le relais (suite à un appel ou à un mail).

De cette manière on désengorge la charge de travail du relais handicap en début de semestre et on assure la continuité des aménagements dans le temps. Morgane devient véritablement actrice de son aménagement. L'équipe enseignante est plus impliquée et donc probablement plus motivée et plus compréhensive. La communication est facilitée. Un suivi est mis en place.

Mise en situation concrète : autour du processus



17

Un tel fonctionnement n'est cependant pas complet par rapport aux besoins que nous avons énoncés tout à l'heure, notamment au niveau de l'équipe pédagogique. Pour ancrer ce système à l'UTC et protéger l'étudiant dans cette organisation, il est nécessaire de construire un système de mesures complémentaires autour de ce processus.

La mise à dispositions d'outils pour orienter les enseignants dans leur pédagogie comme des typologies ou des guides sont à privilégier. Le *guide d'information et de sensibilisation au handicap* est un outil précieux que chaque enseignant et enseignante devrait utiliser. Afin d'assister ceux-ci dans la mise en place des aménagements, un autre guide plus axé vers l'adaptation des cours, avec des conseils standards et d'autres plus spécifiques idéalement, devrait être mis à disposition. Si ce guide n'existe pas encore, sa réalisation pourrait s'effectuer par morceaux en API avec des élèves ainsi que lors de formations participatives par les professeurs.

Côté étudiant, la formation d'un réseau étudiant qui réutiliserait des structures déjà existantes afin d'aider et de conseiller les élèves en situation de handicap pourrait être encouragée via des jobs étudiants, des amphis de sensibilisation, des API etc.

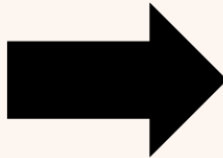
Par exemple, le Phare pourrait être plus spécialisé dans les questions liées au handicap pour être apte à y répondre. Une des tâches proposées aux étudiants et étudiantes effectuant un job qui vise à aider les personnes en situation de handicap pourrait être de donner des informations sur les UV sur UV web. Ces informations concerneraient l'ouverture des enseignants à la question du handicap, les difficultés que peuvent rencontrer les élèves concernés etc.

De même, il nous faut construire une culture du handicap en valorisant les formations et les cours inclusifs par des labels et des certificats. Même si cette solution pourrait encourager l'intérêt porté au handicap pour de la reconnaissance ou l'impression d'être méritant, elle permettrait de rendre ces problématiques plus centrales, de mieux faire circuler les informations et de rendre certaines personnes au moins plus concernées.

Conclusion

Avant

- Processus linéaire
- Rôle passif de l'étudiant
- Conception en un rdv en septembre
- Pas de protocole en cas d'échec
- Souvent adéquat



Après

- Processus adaptatif
- Autonomisation des étudiants selon leur disposition
- Étapes réparties dans le semestre
- Vérification systématique de l'efficacité

18

En somme, ce que l'on propose revient à passer d'un dispositif linéaire, reposant presque exclusivement sur le relais handicap, dans lequel l'étudiant joue un rôle passif, souvent adéquat mais qui ne prévoit pas de rectification en cas d'insuffisance, à un nouveau processus articulé autour du même PAEH, mais cette fois adaptatif, qui autonomiser les étudiants qui le peuvent, dont la charge est répartie dans le semestre et qui est conçu pour rectifier les insuffisances et inadéquations.

Proposition de test

Pour vérifier la viabilité de ce nouveau processus, nous proposons de le tester à petite échelle avec des étudiants ou étudiantes qui le souhaitent.

Note : des explications plus détaillées des pourquoi et comment de ce processus se trouvent dans « l'exemple de Morgane ».

Méthodologie

L'idée est d'effectuer un test avec deux ou trois étudiants et/ou étudiantes. Le processus que nous avons proposé commence au TC01, mais l'expérimentation avec des élèves déjà présents à l'UTC est préférable. On évite d'effectuer ce test avec de nouveaux arrivants pour limiter les risques qu'une prise en charge expérimentale les déboussole et nuise à leur sentiment de confiance en l'UTC. (Si un premier test sur des étudiants déjà établis s'avère prometteur, on pourra tester à nouveaux avec de nouveaux arrivants, avec leur consentement).

Avantage : approche plus prudente, qui permet de vérifier à petite échelle si l'organisation temporelle est tenable et les retours positifs, sans déboussole les nouveaux arrivants.

Inconvénient : les étudiants concernés auraient déjà des aménagements assez satisfaisants, les rendez-vous ne permettraient donc pas de voir s'il est possible qu'un dialogue enseignant-élève puisse aboutir à des aménagements efficaces.

La première étape est la même : un **RDV en septembre pour établir le PAEH**.

Prévoir à ce moment-là un **deuxième RDV** environ un mois plus tard, c'est-à-dire au mois d'octobre, ou fin mars/ début avril pour une expérimentation au printemps, avant les médians et les vacances, entre :

Proposition 1. L'élève et les responsables pédagogiques de ses UVs

Proposition 2. L'élève et son conseiller

Envoyer le PAEH (étape réalisée par l'étudiant)

Proposition 1. En format collaboratif, avec accès contrôlé et seulement le mode suggestion possible. Une telle solution doit être développée préalablement, puisque les outils Google ne respectent pas suffisamment la confidentialité et les outils actuellement disponibles à l'UTC ne disposent pas des fonctionnalités nécessaires. Ce pourrait être proposé aux élèves de génie informatique comme projet à effectuer dans le cadre d'une API ou d'un cours.

Proposition 2. En format PDF comme c'est déjà le cas.

Dans ce cas-là, si les enseignants souhaitent effectuer une modification au PAEH

Proposition 2.1. Prévoir un document formalisé (voir la proposition 2.1. dans « l'exemple de Morgane »)

Proposition 2.2. Ne rien prévoir, l'élève et l'enseignant écriront tout eux-même selon le format de leur choix (un mail peut suffire).

Dans les 2 cas, le document doit être transmis au relais handicap après son écriture, à l'issue de la rencontre.

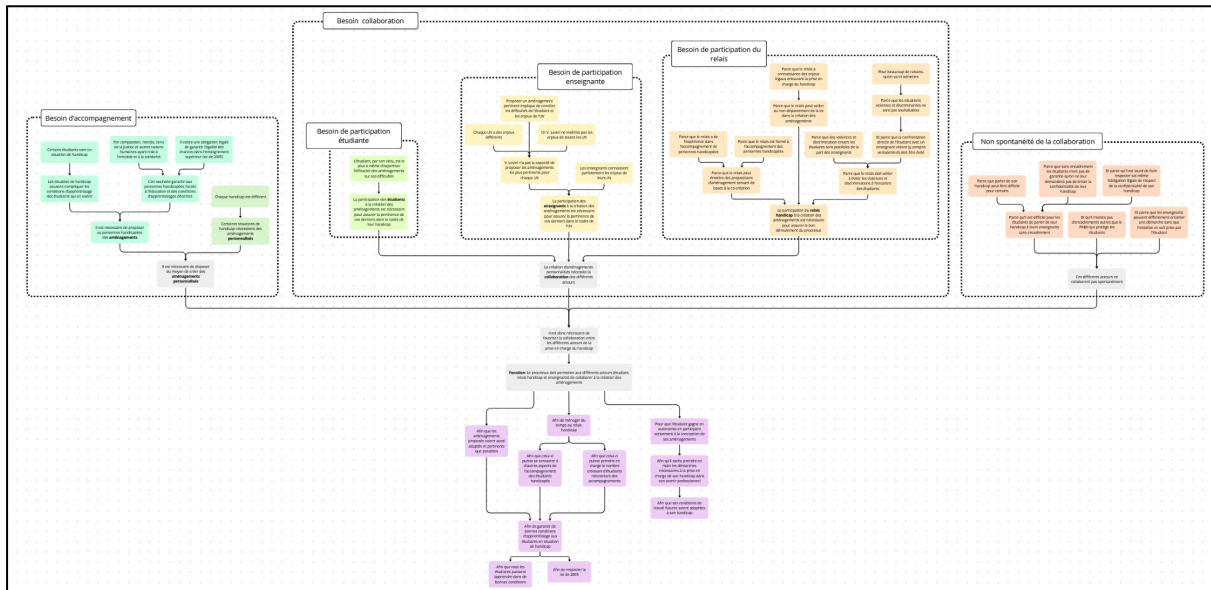
En fin de semestre, prévoir un **RDV avec l'étudiant pour faire un point sur le PAEH**. Si celui-ci n'a pas évolué, l'étudiant peut annuler ce RDV, tout comme les autres. Le RDV peut tout de même être maintenu, même sans modification des aménagements, si l'étudiant ressent le besoin de faire un point.

Ce test est seulement une proposition, il ne tient sans doute pas compte de certains impératifs que peuvent rencontrer le relais handicap ou les enseignants. Il est donc adaptable.

L'idéal serait de parvenir, par la suite, à mettre en place les outils autour du processus que nous avons proposés et développés dans « l'exemple de Morgane ».

Annexes

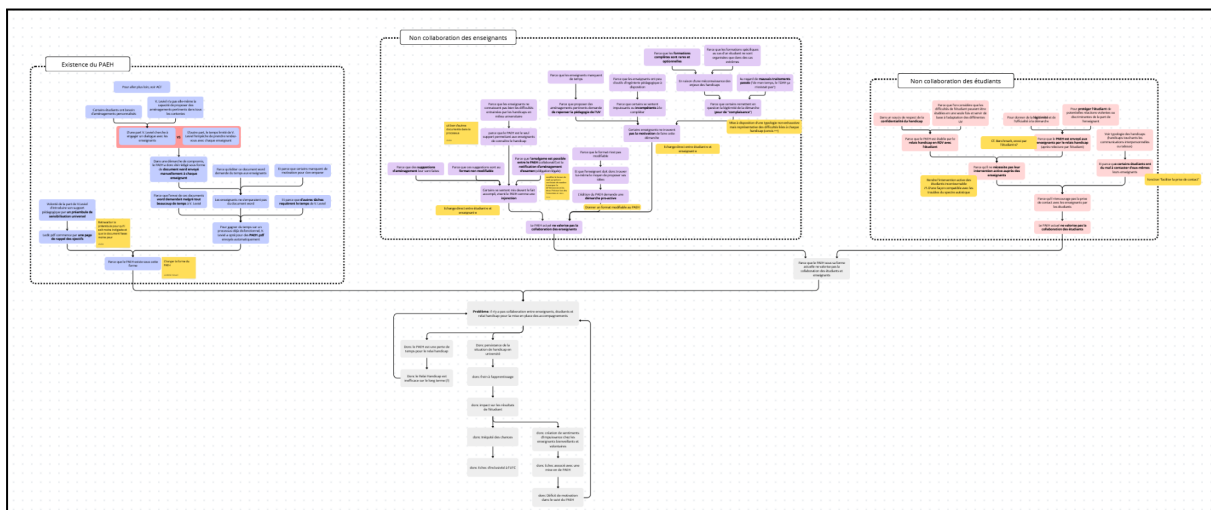
Annexe 1: Analyse causale fonction “Le processus doit permettre aux différents acteurs (étudiant, relais handicap et enseignants) de collaborer à la création des aménagements”



Lien de consultation:

https://www.canva.com/design/DAG4Y7-Q8NU/Fmwgy3zPmBVX0K2jVHKxCQ/view?utm_content=DAG4Y7-Q8NU&utm_campaign=designshare&utm_medium=link2&utm_source=uniquelinks&utlId=h47ebcadfa6

Annexe 2: Analyse causale problème du PAEH



Lien de consultation:

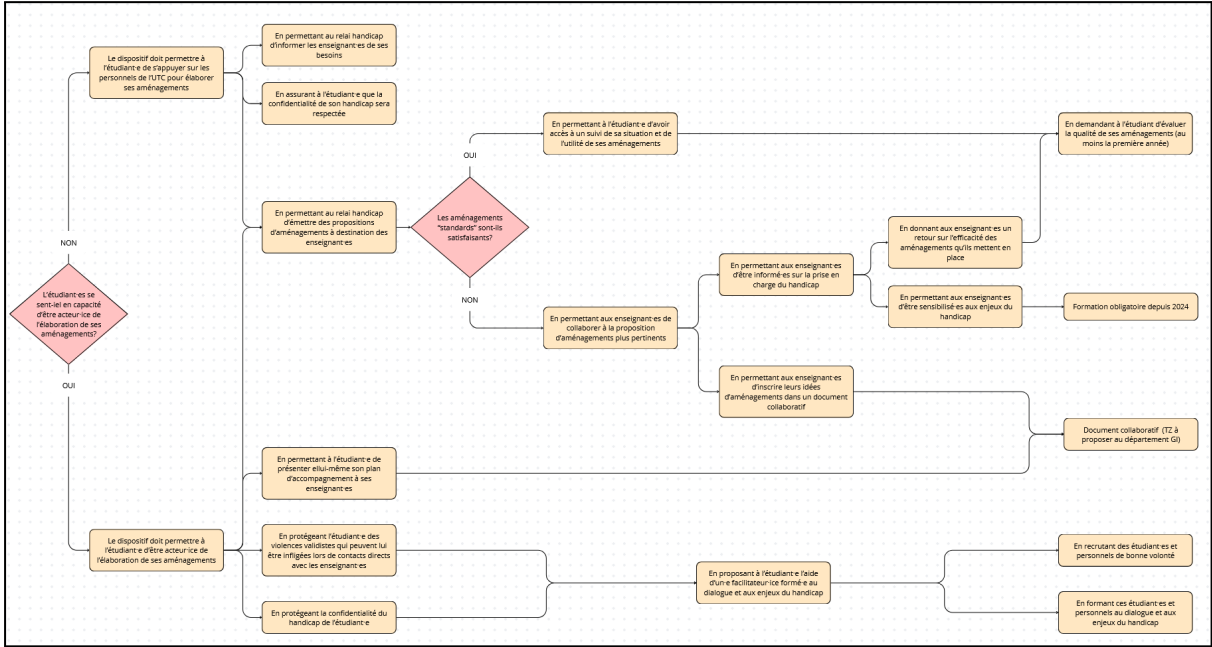
https://www.canva.com/design/DAG4X4BqKJc/F7TK5kpbCLSiqfUUKZddrA/view?utm_content=DAG4X4BqKJc&utm_campaign=designshare&utm_medium=link2&utm_source=uniquelinks&utlId=h832ab2e7a9

Annexe 3: Valeurs associées au processus PAEH

Valeurs			
	Etudiants	Enseignants	Relais Handicap
Qualités attendues	- Facilité d'utilisation - Mise en place d'un dialogue constructif - Rapidité du processus - Sécurité - Protection contre le validisme - Aménagements personnalisés - Inclusivité de l'enseignement	- Mise en place d'un dialogue constructif, - Explications courtes et efficaces, - Mise à disposition d'informations et d'outils - Signalement rapide des difficultés - Inclusivité de l'enseignement	- Qualité de l'accompagnement proposé, - Inclusivité de l'établissement - Praticité, - Efficacité du dispositif (pas de perte de temps) - Accomplissement du travail
Déficit de valeur	- Fermeture du dialogue/ absence de dialogue - Absence de participation - Insécurité	- Mise devant le fait accompli, incompréhension - Manque de motivation	- Peu de participation - Frustration, dévalorisation du travail, sentiment d'inutilité
Objectifs de création de valeur	- Inexistence d'altercations entre étudiants et enseignants - Accompagnement sur-mesure quand nécessaire	Faire du PAEH un support fondateur des aménagements personnalisés (seuls 22 enseignants/43 disent l'avoir déjà consulté aujourd'hui)	- Rendre occasionnels les échanges entre relais handicap et enseignants en perdition au regard d'un PAEH - Restreindre l'action du relais handicap aux formations/ demandes d'examen/initiation des aménagements

Lien de consultation:
https://www.canva.com/design/DAG5tI7Ymc8/5NZzYRc8coN8cCJaUTvyIQ/view?utm_content=DAG5tI7Ymc8&utm_campaign=designshare&utm_medium=link2&utm_source=uniquelinks&utm_id=h18c2b73c00

Annexe 4: Logigramme-FAST du nouveau processus PAEH



Lien de consultation:
https://www.canva.com/design/DAG62iOzFeE/t6PacQzDOG3ze1saMHw39Q/view?utm_content=DAG62iOzFeE&utm_campaign=designshare&utm_medium=link2&utm_source=uniquelinks&utm_id=h4ceca0f470

Annexe 5: Typologie des étudiants et étudiantes en situation de handicap dans leur aisance à parler de leur handicap

état du diagnostic	en cours acquis peu connu inconnu	Aisance à parler du H		Difficultés à parler du trouble		Maîtrise du H + H peu connu		Maîtrise bof du H + H peu connu		Maîtrise du H + H inconnu → difficile à accepter		Difficultés à parler du H	
		cas extrême	cas extrême	cas parfait + idées reçues	cas extrême	cas parfait + idées reçues	cas extrême	cas parfait + idées reçues	cas extrême	cas parfait + idées reçues	cas extrême	cas parfait + idées reçues	cas extrême
connaissances générales du handicap dans la population		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
connaissances de la personne concernée sur son handicap	bonne maîtrise maîtrise moyenne maîtrise insuffisante	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
idées reçues/biaisées sur le handicap	oui non	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X*
visibilité du handicap	oui non	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
ressenti de la personne vis-à-vis de son handicap	acceptation totale acceptation partielle non acceptation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

ATTENTION, ceci est une typologie abstraite cherchant à comprendre les facteurs participant à l'acceptation ou non du trouble et donc à l'aisance à en parler. Ça ne reflète pas parfaitement la réalité qui dépend des profils.

* Effectivement, si le handicap est inconnu, il ne peut y avoir d'idées reçues dessus. La case reste cochée pour représenter le fait que quand le personne explique son handicap à des gens qui n'en avaient jamais entendu parler, à moins de développer de manière très exhaustive, les interlocuteurs ne maîtriseront que moyennement les connaissances et donc développeront des idées reçues dessus.

Lien de consultation:

https://onedrive.live.com/:x:/g/personal/4234687DC5285CF3/IQBTssFfe2jXTIALgAlfUWd6AWMu3cwAIUgN9BAG9Klmo_k?resid=4234687DC5285CF3!s5fc1b253687b4cd7800b80021f51677a&ithint=file%2Cxlsx&e=bRJX7x&migratedtospo=true&redeem=aHR0cHM6Ly8xZHZJ2Lm1zL3gvYy80MjM0Njg3ZGM1Mjg1Y2YzL0IRQIRzc0ZmZTJgWFRJQUxnQUlmVVdkNkFXTXUyZ3dBbFVnTjICQUc5S0ltb19rP2U9YlJKWDd4

Annexe 6: Typologie des situations matérielles de handicap

Format utilisé		TP1	TP2	TP3	TD1	TD2	TD3	TD4	CM1	CM2	CM3	CM4
Position du corps	Assis	X	X		X	X	X		X	X	X	X
	Debout (en mouvement)			X				X				
Durée	1h	X						X	X			
	2h		X		X	X				X	X	X
	3h						X					
	4h			X								
communication des	Diapo						X		X	X		
Support visuel de	Tableau	X	X	X	X	X	x		x	x	x	X
informations	Rien							X			X	
Equipements	Pratique			X								
	Ecriture textuelle	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X
Mode de prise en note	Ecriture au clavier	X*	**/X*	**	**	X*	X	X	X*	X*	X*	X*
	Ecrire tapée sur un écran											
	Reproduction graphique	***	***	***					***	***	***	***
Communication auditive	Informations transmises à l'oral	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	L'élève doit communiquer à l'oral			X	X	X	X	X				

* selon la maîtrise de la personne en situation de handicap des outils numériques

** support de cours/TD/TP sous forme de poly non numérisé

*** préciser si c'est présent

x apport secondaire

Lien de consultation:

https://onedrive.live.com/:x:/g/personal/4234687DC5285CF3/IQBTssFfe2jXTIALgAlfUWd6AWMu3cwAIUgN9BAG9Klmo_k?resid=4234687DC5285CF3!s5fc1b253687b4cd7800b80021f51677a&ithint=file%2Cxlsx&e=bRJX7x&migratedtospo=true&redeem=aHR0cHM6Ly8xZHZJ2Lm1zL3gvYy80MjM0Njg3ZGM1Mjg1Y2YzL0IRQIRzc0ZmZTJgWFRJQUxnQUlmVVdkNkFXTXUyZ3dBbFVnTjICQUc5S0ltb19rP2U9YlJKWDd4

Annexe 7: Questionnaire adressé aux étudiants et étudiantes

Lien d'accès au questionnaire:

<https://framaforms.org/sondage-paeh-1762870393>

Lien de consultation des résultats:

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1nqGR5eUFBADIQw78Ks1eCR0UTsaOBPBj/edit?usp=sharing&ouid=115191067592377797787&rtpof=true&sd=true>

(Il a été indiqué aux répondants que leurs données seraient supprimées le 01/02/2025, ce document sera donc supprimé à cette date.)

Annexe 8: Questionnaire adressé aux enseignants et enseignantes

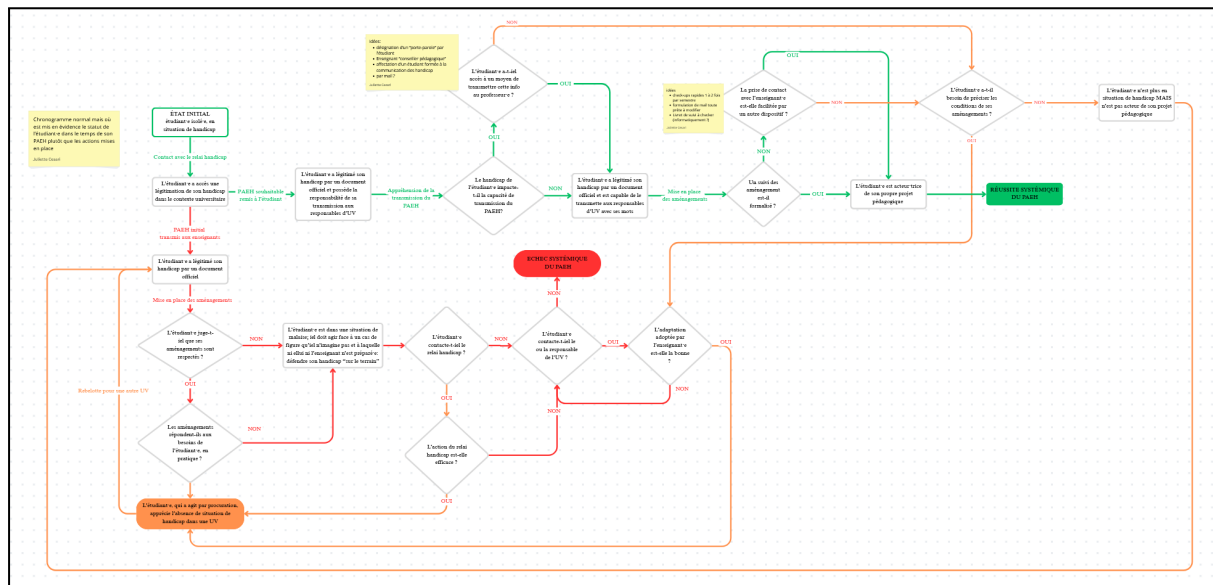
Lien d'accès au questionnaire:

<https://framaforms.org/sondage-inclusion-pedagogique-des-personnes-en-situation-d-e-handicap-1762872879>

Lien de téléchargement des résultats :

<https://filesender.renater.fr/?s=download&token=ccf6ea56-4f58-4798-aea0-957a532fde79>

Annexe 9: Logigramme revisité de la revalorisation du PAEH



Lien de consultation:

https://www.canva.com/design/DAG5FIHKgdA/Sv9Y4dpBYFB6HoJNvluE4g/view?utm_content=DAG5FIHKgdA&utm_campaign=designshare&utm_medium=link2&utm_source=uniquelinks&utm_id=h1e17fdcd9a

Annexe 10: Antagonisme "transparence vs confidentialité"

Exigences	D'une part, le dispositif doit garantir la transparence entre les étudiants et l'équipe enseignante afin d'assurer une bonne communication entre eux	D'autre part, le dispositif doit garantir le respect du secret médical afin de protéger l'étudiant de potentiels comportements discriminants ou intrusifs de l'équipe enseignante
Conséquences	Dialogue entre les acteurs, participation de l'étudiant à la création de son PAEH et donc responsabilisation dans sa façon de le gérer, création d'aménagements sur mesure, adaptés à l'étudiant et à l'UV	Mise en place d'intermédiaires entre étudiants et équipe enseignante (PAEH)
Dérives	L'étudiant se trouve seule face à ses enseignants. Mise en péril de la confidentialité. Des informations sensibles concernant l'étudiant sont dévoilées. La demande d'aménagement devient une négociation individuelle.	Aucun dialogue entre l'étudiant et l'équipe enseignante, aménagements impersonnels et d'une pertinence limitée, non spécifiques à l'UV
Symptômes	Intrusion ressentie par l'étudiant. L'aménagement est perçu comme une épreuve.	Persistance de la situation de handicap, inertie pédagogique des UVs

Voie d'équilibre : Entre garantir la transparence du dialogue, au service d'une communication efficace, et protéger la confidentialité pour préserver l'intégrité de l'étudiant, le dispositif doit informer l'équipe enseignante des besoins pédagogiques liés à chaque cas de handicap et permettre à cette dernière et aux étudiants de s'impliquer dans la co-construction des aménagements selon le ressenti des élèves.

Ensemble des compte-rendus:

<https://drive.google.com/drive/folders/1xvw9VUilmsPpdtpu1jzNxCsrkJvRT-xg?usp=sharing>